NATURE Visite du cirque avec des protecteurs de la nature de tout le pays.

Des rangers au Creux-du-Van

MATTHIEU HENGUELY

Neuf heures samedi. Trente personnes sortent de deux minibus au Soliat et s'élancent vers le Creux-du-Van. Tous sont rangers. Cette randonnée marque la fin de leur assemblée générale nationale, qui s'est tenue vendredi à Couvet. Une AG qui venait pour la première fois en Romandie, où la jeune association, créée en 2008, n'est pas encore très connue.

La fonction ne l'est d'ailleurs guère plus. *«Le ranger, c'est la personne chargée de la gestion du public en milieu naturel»*, explique Claude-André Montandon, garde-forestier et ranger à la commune de Val-de-Travers. *«C'est un généraliste, il fait de l'information, de la sensibilisation, de l'entretien, de la surveillance et peut, en dernier recours, sanctionner. C'est le responsable d'un domaine qui s'occupe de la nature et des gens»*, corrobore Thomas Herren, ranger pour les forces motrices KWO au Grimsel et président des Swiss Rangers.

Les rangers de toute la Suisse ont découvert le Creux-du-Van samedi. A la Pierre-Plate, le local Sébastien Bardet leur a parlé de la faune du site. CHRISTIAN GALLEY

Visite guidée

Guidée par les trois rangers neuchâtelois, Alain Tschanz, Sébastien Bardet et Claude-André Montandon, la troupe découvre le cirque, entre timides rayons de soleil et petite pluie. Tour à tour, on parle des animaux de la réserve, de leur régulation, des itinéraires pédestres, de la forêt jardinée ou des dolines. Le Bâlois Alain Chambovey traduit en schwyzerdütsch, une grande majorité du groupe venant de Suisse allemande.

«La fonction est plus développée en Suisse alémanique», confirme Claude-André Montandon, qui l'explique notamment par la structure des réserves régionales, importants pourvoyeurs de postes. *«Les parcs comme le Parc Chasseral ou celui du Doubs sont plus récents ici.»* Dans l'assistance, on remarque d'ailleurs des écussons du Wildnispark de Zurich mais aussi celui de la commune de Winterthour, qui possède ses Wintirangers. *«Tous les propriétaires de domaines, privés ou publics, peuvent engager des rangers»*, remarque Thomas Herren.

Peu de mandats

En Suisse romande, l'apprentissage, dispensé au Centre forestier de formation de Lyss (BE), est souvent davantage considéré comme une formation continue. Plusieurs rangers, telle Rachel, guide de moyenne montagne à Fribourg, ou Jean-Marc, garde forestier vaudois, ne pratiquent pas, ou peu, faute de mandats.

Un grand pas sera franchi à Neuchâtel cette année, avec la prise de fonction principale d'Alain Tschanz comme ranger pour le Creux-du-Van, un poste à 60%. Jusqu'à aujourd'hui, lui et Sébastien Bardet ne consacrent qu'une partie de leurs activités à la fonction, en plus de leurs mandats de garde forestier ou de garde-faune pour le canton.

Cet engagement vient d'ailleurs en parallèle au nouveau concept de protection du site, que le plan d'affectation récemment mis à l'enquête devrait mettre en œuvre. Une protection du site aujourd'hui difficile, a fait remarquer Alain Tschanz à ses confrères de tout le pays. Actuellement, le district franc – la zone sous protection – s'arrête en haut des falaises. *«Après, ce sont des terres privés. Il faut davantage de temps pour faire passer un nouveau concept»*, indique Alain Tschanz.

Exemple de ces difficultés: le survol du site par les drones, source de dérangement pour les oiseaux nichant dans les falaises. Interdit en dessus du district franc, ces vols profitent d'une zone grise de la loi ailleurs.

Le ranger devra permettre de faire comprendre ces interdictions et les possibles fermetures d'accès au cirque, notamment pour préserver du piétinement des espèces de fleurs. *«C'est toujours plus facile de faire respecter une interdiction en la faisant comprendre»*, remarque Alain Chambovey, garde-pêche dans la région de Laufon (BL) et responsable de la coordination romande pour Swiss Ranger.

«Visage d'un parc» comme l'image Thomas Herren, le ranger doit permettre d'accompagner ces changements. Pour Alain Tschanz, c'est en tout cas *«un beau défi»* qui s'annonce.

«La zone de protection s'arrête en haut des falaises. Cela complique la protection du site.»

ALAIN TSCHANZ RANGER AU CREUX-DU-VAN

AUF DEUTSCH

Swiss Rangers, la fédération des rangers de Suisse compte quelque 240 membres, dont 80 actifs. L'immense majorité est alémanique, alors qu'une antenne romande est en création. La visite au Val-de-Travers devant servir de départ.

«Il faut garder le public»

Le Creux-du-Van est à la veille de changements importants, en raison du nouveau Plan d'affectation cantonal récemment mis à l'enquête. L'accès à une partie du cirque pourrait désormais être interdit aux promeneurs. Pour les rangers qui ont visité le site samedi, de telles mesures sont envisageables, voire même souhaitables.

«C'est toujours un compromis», estime Thomas Herren, président de Swiss Ranger. *«Les 100 000 personnes qui viennent chaque année, il faut les garder.»* Pas question de fermer les routes d'accès, comme celle du Soliat: *«Si on limite les routes d'accès à la réserve, il y aura moins de monde, mais ce monde ira ailleurs. On déplacerait les problèmes.»*

Toutefois, pour Thomas Herren, *«on devrait mieux diviser les zones où l'on veut du public et où l'on n'en veut pas»*, dit-il, citant les zones riches en fleurs. *«Le mieux, c'est toujours d'inviter les gens à rester sur des chemins bien marqués, plutôt que d'interdire ou de sanctionner»*, explique Lukas Schärer, ranger pour la commune d'Habkern (BE), près d'Interlaken. Or, entre le Soliat et les différents points de vue, les tracés sont très nombreux. *«Aujourd'hui les gens vont partout.»*

Alain Chambovet estime en outre que des synergies peuvent être trouvées avec les propriétaires. *«Si les gens sont mieux canalisés sur des chemins mieux délimités, ils ne passeront plus dans les pâturages. C'est aussi positif pour les agriculteurs.»*

ASILE L'accord de Dublin frappe un jeune Erythréen.

Vers un renvoi de force en Italie

Le collectif neuchâtelois Droit de rester signale un nouveau cas d'expulsion d'un demandeur d'asile en vertu des accords de Dublin. Attribué au canton de Neuchâtel, Biniam, un Erythréen de 22 ans, a été hébergé dans un premier temps au centre d'hébergement de Couvet.

Son frère, titulaire d'un permis provisoire (permis F), vit dans un studio à Neuchâtel. Cela n'a pas empêché que s'enclenche *«la machine à renvois»*, dénonce Louise Werhli, membre du collectif. Comme il était entré en Suisse en passant par l'Italie, il a reçu, comme beaucoup d'autres, une décision de renvoi vers ce pays dit «de premier accueil», comme le prévoient les accords de Dublin.

Pour éviter le renvoi, Biniam avait quitté le centre d'hébergement. Mais il se soumettait à l'obligation de s'y rendre, une fois par semaine, pour attester de sa présence. *«Le 13 mars»*, raconte la militante, *«alors qu'il était allé signer le registre, deux policiers l'ont arrêté pour l'emmener à l'aéroport à Genève, dans le but d'être renvoyé en Italie, sur un vol de ligne. Au moment d'embarquer, Biniam s'est débattu, a crié et a frappé sa tête contre la passerelle d'accès.»* Le renvoi a été annulé. Depuis, le jeune Erythréen est en détention administrative à Frambois, dans l'attente d'un nouveau renvoi. Celui-ci est programmé pour demain, affirme Droit de rester. Et, cette fois, *«ils vont user de la contrainte»*.

Ce cas, *«montre bien les dérives résultant de l'application aveugle et automatique des accords de Dublin»*, contre lesquelles un appel national, relayé par Droit de rester, a été lancé. Signé par plusieurs dizaines d'organisations, partis et personnalités, cet appel demande au Conseil fédéral et aux gouvernements cantonaux d'utiliser les possibilités de dérogations prévue dans l'accord de Dublin *«pour des motifs humanitaire et de compassion»*. En n'utilisant pas cette marge de manœuvre, la Suisse, estime Louis Wehrli, *«porte non seulement atteinte à la santé psychique voire physique des personnes, mais conduit également à des violations des droits fondamentaux et des droits de l'enfant.»* **LÉO BYSAETH**

MEDTRONIC Le personnel a décidé de se défendre seul.

Les employés feront sans Unia

La procédure de consultation n'ayant pas été prolongée, le personnel de l'entreprise Medtronic, basée sur les hauts de Neuchâtel, a jusqu'à demain pour faire part de ses propositions à la direction. Les employés ont décidé de le faire sans recourir aux services du syndicat Unia, selon une information diffusée hier par RTN. Selon notre confrère, le syndicat regrette le choix du personnel. Il estime en outre que la direction a faussé la procédure en présentant d'entrée de jeu des indemnités de licenciement.

Les négociations portent sur le plan social qui doit être mis en place à la suite de l'annonce, le 27 avril, de la fermeture de l'entreprise d'ici à la fin de l'année 2018 (notre édition du 28 avril). Environ 115 emplois sont menacés.

Les bâtiments de Medtronic à Pierre-à-Bot, sur les hauts de Neuchâtel. CHRISTIAN GALLEY

Medtronic est un groupe d'origine américaine dont le siège mondial est en Irlande et le centre pour l'Europe et l'Asie à Tolochenaz (VD). Il avait racheté Kyphon en 2007, un an après l'inauguration de son usine de Pierre-à-Bot, qui produit des dispositifs pour soigner des fractures des vertèbres (la kyphoplastie par ballonnet, méthode de traitement des compressions de vertèbres).

L'entreprise justifie la fermeture par des raisons liées au marché de la spécialité produite par le site neuchâtelois. Selon d'autres sources, le site est rentable et la production serait délocalisée (au Mexique dit-on) dans le but d'améliorer davantage encore le rendement. **PHO**